



SOMMAIRE

	pages
Actualités Le mot du Maire	1
Informations municipales	2/3/4/5
Education	6
Vie Associative	6/7/8/9/10
Culture	11
Social	11
Vie pratique Carnet Agenda Nouveau	12

| LE MOT DU MAIRE |

A l'instant où j'écris ces lignes, la rentrée des élèves de l'école primaire et maternelle se prépare. Bien que les effectifs soient en augmentation, le seuil d'ouverture d'une dixième classe n'est pas encore atteint. En effet, 249 élèves sont inscrits à ce jour alors qu'il en faudrait au minimum 252 pour que l'Académie étudie cette éventualité. Quelques enseignants ont obtenu leurs mutations pour se rapprocher de leurs familles, d'autres arrivent, tous les postes sont pourvus, nous leur souhaitons la bienvenue sous la direction de Sylvie TORLET. Nous attendons le protocole sanitaire qui devra être mis en place pour assurer la sécurité de tous. Pendant les vacances, les employés communaux ont effectué quelques petits travaux dans les classes. A la demande des enseignants, des jeux ont été réalisés dans la cour de l'école maternelle par une entreprise de marquage au sol.

Le 30 juin dernier, le budget communal a été adopté par le nouveau conseil municipal, vous trouverez dans ce bulletin les chiffres votés lors de cette séance. Les taux d'imposition en vigueur depuis 2012 n'ont pas été modifiés, ils sont toujours inférieurs à la moyenne du Pays de Gex. Les principales dépenses en investissement concernent le solde des dépenses des travaux d'aménagement de la Grand Route et la fin des créations de pistes dans la forêt communale, subventionnées à hauteur de 60%. D'autres frais, comme l'achat de matériel informatique et de mobilier pour l'école et le centre de loisirs, sont également programmés.

La principale dépense inscrite au budget 2020 est la rénovation de notre salle polyvalente construite il y a 35 ans. Les travaux, qui auraient dû débuter au cours de la deuxième quinzaine d'avril, devraient commencer courant septembre. En effet, en raison de la crise sanitaire, nous avons dû prolonger le délai de consultation des entreprises, ce qui a retardé la validation du choix définitif par le conseil municipal. De plus, la période de congés a été mise à profit pour finaliser l'ensemble des documents préalables au démarrage des travaux. Pendant sa rénovation, et jusqu'au printemps prochain minimum, la salle polyvalente sera donc indisponible, ce qui devrait entraîner l'annulation d'un certain nombre de manifestations. Dès que nous aurons des dates plus précises, nous réunirons les associations pour élaborer le calendrier des fêtes 2021. Une bonne nouvelle : nous avons obtenu une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) d'un montant de 121 503 €, soit 20 % du coût estimatif des travaux. Nous sommes dans l'attente de la réponse à notre demande d'aide auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des certificats d'économie d'énergie auprès du SIEA.

Dans le précédent bulletin municipal, je vous faisais part des démissions des conseillers de la minorité. Nous en étions au candidat placé en huitième position sur la liste, Adrien COMBET, qui a finalement lui aussi refusé de siéger. Nous avons donc sollicité les candidats suivants, Nadine BENOIT-GONIN, Maurizio DE FAVERI et Anne-Marie CLARET, qui nous ont à leur tour remis leurs démissions. Début septembre, à l'heure où nous devons transmettre les articles pour imprimer cet INFO GONVILLE, nous attendons la réponse de Jean-Pierre DEMORNEX qui, paraît-il, devrait être favorable.

Ces réponses négatives successives, que nous déplorons, nous obligent à réaliser un certain nombre de démarches administratives, chaque lettre de démission devant être retransmise à la Sous-Préfecture de Gex.

Le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) est entré en vigueur depuis mi-juillet. Même si des recours sont déposés par certaines communes ou autres (associations ou particuliers) il est applicable depuis cette date. L'instruction des requêtes par le tribunal administratif ne remet pas en cause son application, il se pourrait que des modifications soient demandées par les juges sur certains articles du règlement ou certains classements de zonage, il est peu probable que l'ensemble du document soit annulé.

| ACTUALITÉS |

- **Vente des brioches au profit de l'ADAPEI**
les 9 et 10 octobre
- **Accueil des nouveaux habitants**
le 6 novembre à 19h
- **Fenêtres de l'Avent**
dès le 1^{er} décembre à 18h

Comme chaque année, un pot d'accueil est organisé par la municipalité à l'intention des nouveaux Gonvillois. Si vous avez emménagé dans notre village depuis l'automne 2019, nous vous attendons le vendredi 6 novembre à 19 heures à la maison communale 201 rue du Bourg.

Le mardi 1^{er} décembre à 18 heures, si les conditions sanitaires le permettent, vous êtes attendus nombreux pour la première fenêtre de l'Avent organisée par le conseil municipal à la maison communale. Les inscriptions pour les soirées des 2 au 23 décembre sont reçues en mairie.

Avant de conclure permettez-moi d'adresser toute notre sympathie aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher au cours de cet été.

Bel automne à tous !

Michel Brulhart

| INFORMATIONS MUNICIPALES |

Délibérations

Délibération n°15/2020 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1 ;

CONSIDÉRANT que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

VU les barèmes relatifs aux indemnités de fonction des élus en vigueur au 1^{er} janvier 2020 pour les communes de 1000 à 3499 habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants à compter du 1^{er} juin 2020 :

- Indemnité du Maire : 43 % de l'indice brut 1027 soit 1 672,44 € bruts mensuels
- Indemnités des Adjointes : 16,50 % de l'indice brut 1027 soit 641,75 € bruts mensuels

Délibération n°16/2020 : Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

VU les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 5 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas une augmentation de 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
3. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
4. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

9. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

10. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000 € ;

12. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

13. De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

14. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € dans toutes les matières du droit et devant toutes les juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales.

• S'agissant des actions : de plein contentieux, des recours pour excès de pouvoirs, des citations directes, des assignations, tant en procédure d'urgences (référé), qu'en première instance, en appel ou en Conseil d'Etat ou Cour de cassation.

• Etant précisé, qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, déposées auprès de la police nationale ou de la gendarmerie, du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'instruction, ainsi que sur les procédures de citations directes.

• D'accorder aux élus, fonctionnaires et agents municipaux la protection fonctionnelle afin de leur garantir une protection juridique efficace, tant en attaque qu'en défense.

Délibération n°17/2020 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués de la commune de Saint-Jean-de-Gonville au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain :

- **Titulaire** : Patrick DUMAS
- **Suppléants** : Michel BRULHART et Emmanuelle LAURE

Délibération n°18/2020 : Désignation des délégués au SIVOS du Sud Gessien

Conformément aux statuts du syndicat, chaque commune doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative au comité syndical, en cas d'absence du ou des titulaires. Sont désignés :

- **Titulaires** : Michel BRULHART et Angélique VAN HOECKE
- **Suppléants** : Emmanuelle LAURE et Claude MOREIRA

Délibération n°19/2020 : Désignation du délégué correspondant à la Défense

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient donc de renouveler ce délégué à la Défense. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Frédéric LEGER délégué correspondant à la Défense.

Délibération n°20/2020 : Désignation du délégué correspondant à la sécurité routière

Pour répondre à l'action inscrite dans les orientations de la convention nationale que l'Etat et l'Association des Maires de France (AMF) ont signée en 2008, il a été demandé à chaque collectivité de nommer un « élu correspondant sécurité routière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Laurent IMBERTI délégué correspondant à la sécurité routière.

Délibération n°21/2020 : Désignation du représentant de la commune au sein de l'AFP du Reculet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Saint-Jean-de-Gonville est adhérente à l'Association Foncière Pastorale du Reculet depuis 2002.

Il convient de désigner une personne qui représentera la commune au sein de cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Michel BRULHART comme représentant de la commune de Saint-Jean-de-Gonville au sein de l'Association Foncière Pastorale du Reculet.

Délibération n°22/2020 : Désignation des délégués « forêts » à la Fédération nationale des Communes forestières

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués « forêts » de la commune de Saint-Jean-de-Gonville au sein de la Fédération nationale des Communes forestières. Sont désignés :

- **Titulaire** : Patrick DUMAS
- **Suppléants** : Loïc CHRISTIN

Délibération n°23/2020 : Désignation des représentants au Comité technique de la Régie des eaux gessiennes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Régie

des Eaux gessiennes a mis en place un comité technique chargé de se prononcer, par avis simple, sur toutes questions relevant de la compétence de la Régie. Chaque commune est appelée à désigner un représentant pour siéger à ce comité. Sont désignés :

- **Titulaire** : Nicolas PIDOUX
- **Suppléants** : Michel BRULHART

Délibération n°24/2020 : Détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale et élection des membres

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de déterminer le nombre de membres élus au sein du Conseil pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'élection de quatre membres délégués et quatre membres extérieurs :

- Emmanuelle LAURE, 3^{ème} adjointe au maire
- Janine BAIL, conseillère municipale
- Cécile MAGNIN, conseillère municipale
- Adeline SIBELLE, conseillère municipale
- Sandrine BAIL
- Paula MACHADO
- Valérie DI PAOLO VUAILLAT
- Marie-Jeanne CLARET

Le Conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire Michel BRULHART.

Délibération n°25/2020 : Désignation des délégués au Comité Consultatif du CPINI de Saint-Jean-de-Gonville

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de renouveler les membres du Comité Consultatif du Centre de Première Intervention de la commune de Saint-Jean de Gonville comme suit :

- **Titulaires** : Patrick DUMAS, Loïc CHRISTIN et Janine BAIL
 - **Suppléants** : Laurent IMBERTI, Claude MOREIRA et Frédéric LEGER
- Le Comité est présidé par le Maire Michel BRULHART.

Délibération n°26/2020 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres, composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Sont nommés :

- **Titulaires** : Patrick DUMAS, Fabien JACQUET et Angélique VAN HOE
- **Suppléants** : Emmanuelle LAURE, Frédéric LEGER et Christophe LEBRUN

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire, Monsieur Michel BRULHART.

Délibération n°27/2020 : Attribution des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été engagée afin de réaliser les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente de Saint-Jean-de-Gonville. L'opération comprend :

- La restructuration des sanitaires et vestiaires,
- La création d'un local de stockage et d'un sas d'entrée,
- Le traitement acoustique de la façade nord-ouest,
- L'isolation du plafond.

24 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Le maître d'œuvre CLERMONT Architectes a procédé à l'ouverture des plis reçus le 07 mai. Au vu du rapport d'analyse établi le 14 mai 2020 et compte-tenu des critères d'évaluation (prix 60 % - valeur technique 40 %), il est proposé d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

- **Lot n°1 « Désamiantage »** : entreprise METAMIANTE pour un montant de 21 164,41 € H.T.
- **Lot n°2 « Démolitions – Terrassements – Gros œuvre »** : entreprise JACQUET pour un montant de 148 886,90 € H.T.
- **Lot n°3 « Etanchéité »** : entreprise MACON ETANCHEITE pour un montant de 8 664,07 € H.T.
- **Lot n°4 « Murs ossature bois – bardage zinc »** : entreprise FERBLANTERIE GESSIENNE pour un montant de 11 830,90 € H.T.
- **Lot n°5 « Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie – Porte de garage »** : entreprise ACCORD ALU pour un montant de base de 100 951,00 € H.T. avec option « Stores intérieurs neufs motorisés » de 9 670,00 € H.T. soit un montant total de 110 621,00 € H.T.
- **Lot n°6 « Menuiseries intérieures bois »** : entreprise NINET FRERES pour un montant de 70 793,65 € H.T.
- **Lot n°7 « Isolation – Plâtrerie – Peinture »** : entreprise PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 82 307,50 € H.T.
- **Lot n°8 « Plafonds suspendus »** : entreprise MCP pour un montant de 17 580,00 € H.T.
- **Lot n°9 « Carrelages – Faiences »** : entreprise CARRELAGES DU HAUT BUGEY pour un montant de 15 890,90 € H.T.
- **Lot n°10 « Chauffage – Ventilation – Plomberie »** : entreprise GONTARD FORAZ pour un montant de 74 939,57 € H.T.
- **Lot n°11 « Electricité – Courants faibles »** : entreprise GONTARD FORAZ pour un montant de base de 33 926,47 € H.T. avec option « Motorisation des stores intérieurs neufs » de 607,98 € H.T. soit un montant total de 34 534,45 € H.T.

Délibération n°28/2020 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux que ceux de l'année 2019 comme suit :

	Bases d'imposition 2020 prévisionnelles	Taux 2020	Produit attendu
Taxe d'habitation	3 612 000 €	10,81 %	390 457 €
Taxe foncier bâti	2 597 000 €	8,84 %	229 575 €
Taxe foncier non bâti	43 000 €	47,66 %	20 494 €

Soit un produit fiscal attendu de : 640 526 €.

Délibération n°29/2020 : Vote du budget primitif année 2020 - Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la commune pour l'année 2020, dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 816 760,64 €
- Section d'investissement : 1 375 121,71 €

Délibération n°30/2020 : Vote du budget primitif année 2020 - Boulangerie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la boulangerie pour l'année 2020, dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 73 427,15 €
- Section d'investissement : 70 817,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE le budget primitif de la boulangerie de Saint-Jean-de-Gonville pour l'année 2020.

Délibération n°31/2020 : Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Centre des Finances publiques de Gex afin d'améliorer les niveaux de recouvrement des produits de la collectivité locale auprès du comptable public.

Délibération n°32/2020 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, Monsieur le Maire propose de dresser une liste, il a été proposé 12 titulaires et 12 suppléants. Ont été désignés par la Direction des Finances :

- **Titulaires** : BAIL Serge, BEAUFILS Danielle, BRULHART Roland, JULLIARD Michel, LEGER Jean et CHAPPUIS Michèle
- **Suppléants** : DI PAOLO VUAILLAT Valérie, DROUX Gilles, PHILIPPE Bernard, SAURER Guy, VUAILLAT Josiane et PRODON Denis

Délibération n°33/2020 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Un groupement de commandes a été proposé par le SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés.

Le Conseil municipal ACCEPTE les termes du projet de convention et AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

Délibération n°34/2020 : Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs de Saint-Jean-de-Gonville à compter du 1er septembre 2020

Il est proposé de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2020 comme suit :

Grille tarifaire hebdomadaire

	Cantine 12h-13h35	Ticket urgence	Périscolaire matin 7h30-8h30.	Périscolaire soir 16h15-18h30
A	4,60 €	8,00 €	1,40 €	3,42 €
B	5,10 €	8,00 €	1,60 €	3,78 €
C	6,00 €	8,00 €	2,00 €	4,59 €
D	6,50 €	8,00 €	2,20 €	5,04 €
E	7,00 €	8,00 €	2,40 €	5,40 €

Grille tarifaire mercredis/vacances scolaires

	Matin 7h30-12h	Après-midi 13h-18h	Cantine 12h-13h	Journée 7h30-18h
A	7,30 €	8,00 €	4,60 €	16,00 €
B	8,20 €	9,00 €	5,10 €	18,00 €
C	10,00 €	11,00 €	5,60 €	22,00 €
D	10,90 €	12,00 €	6,10 €	24,00 €
E	11,80 €	13,00 €	6,60 €	26,00 €

Pendant les vacances scolaires, un supplément de 3 € sera facturé par journée pour les enfants des communes extérieures.

Délibération n°35/2020 : Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise JACQUEMET TP relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts

Le marché de travaux relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts a été attribué à l'entreprise JACQUEMET TP pour un montant de 79 528,70 H.T. soit 95 434,44 € T.T.C.

Des difficultés sont apparues en cours de chantier suite à la découverte de matériaux de mauvaise qualité en profondeur et une zone d'extraction de matériaux trop dure. Il a donc été nécessaire de mettre en œuvre une épaisseur de matériaux plus importante que prévue pour compenser ce lavage de surface et permettre à l'ouvrage de se stabiliser et d'assurer sa pérennité.

La réalisation de ces travaux supplémentaires entraîne une augmentation de 27 460,00 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 106 988,70 € H.T. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 60 %.

Délibération n°36/2020 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Conformément à l'article L 2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1000 habitants l'assemblée délibérante doit adopter son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

Ce règlement fixe notamment :

- Les modalités d'organisation du Conseil municipal,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les conditions de consultation des projets.

Délibération n°37/2020 : Modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2020

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité en diminuant la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint d'animation au sein de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire propose de créer un poste à 7,5h/semaine au niveau de ce cadre d'emploi.

Urbanisme

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- **DUMEAUX Céline**, Rue Saint-Jean
Construction d'une maison de 142,88 m²
Avis favorable
- **CHRIF Mahdi**, Chemin du Vieux Nant
Construction d'une maison de 131,87 m²
Avis défavorable

Dépenses

TRAVAUX / ENTRETIEN BATIMENTS

• Remise en état ascenseur école	10 342.20 €
• Rénovation salle polyvalente - maîtrise d'œuvre	2 917.10 €
• Réfection barrières maison communale	6 144.00 €
• Installation volets roulants école	2 011.37 €

ACCUEIL DE LOISIRS / ECOLE

• Repas cantine juin / juillet 2020	4 533.44 €
-------------------------------------	------------

COTISATIONS/TAXES

• Participation service ADS 2019	10 458.23 €
• Cotisations visites médicales du personnel 2020	1 920.00 €
• Redevance incitative 1 ^{er} semestre 2020	3 659.89 €

DIVERS

• Maintenance des logiciels mairie	1 008.00 €
• Extension garantie serveur informatique	1 272.00 €
• Frais d'avocat contentieux	1 890.00 €
• InfoGonville juin 2020	1 200.00 €
• Location photocopieurs 3 ^{ème} trimestre 2020	3 757.50 €
• Gaz bâtiments communaux 1 ^{er} semestre 2020	19 729.36 €
• Achat lame à neige pour tracteur	12 558.00 €
• Fleurissement commune	2 256.10 €

Affouages 2020-2021

Le conseil municipal accorde aux Gonvillois qui le souhaitent le droit de se procurer du bois en forêt communale pour le chauffage domestique, chaque bénéficiaire devant s'acquitter du paiement de la taxe affouagère.

Les inscriptions pour les affouages auront lieu aux heures d'ouverture de la Mairie **du lundi 21 septembre au vendredi 9 octobre inclus** (Attention fermeture du secrétariat à 12h le vendredi).

L'attribution des parcelles se fera le **vendredi 16 octobre à 18h**.

Fenêtres de l'Avent

Si les conditions sanitaires le permettent, nous vous proposons de participer aux fenêtres de l'Avent entre **le 1^{er} et le 24 décembre**. Nous vous invitons à venir vous inscrire en mairie avant le **13 novembre 2020**.

Accueil des nouveaux habitants

Les habitants qui résident à Saint-Jean de Gonville depuis le 1^{er} septembre 2019 et ceux qui n'ont pas pu venir l'année dernière, sont attendus **vendredi 6 novembre à 19h** à la Maison Communale, 201 rue du Bourg, pour partager ensemble le verre de l'amitié.

| ÉDUCATION |

Rentrée des classes 2020-2021



interviendra un jour par semaine en complément. Pour les CP-CE1, ils seront pris en charge par Clémentine Chevallet et Caroline Ly pour une classe et par Adriane Favier pour la seconde classe. Maxime Charbonnier aura les GS-CP.

En maternelle, Audrey Savioz, Marie Burtin et Carole Lorenzo interviendront dans les trois classes de Petits-Moyens-Grands, avec Cynthia Pimenoff en complément sur une classe le vendredi. Les enseignantes pourront compter sur l'accompagnement précieux des ATSEM : Charlotte Ansart, Francine Kremer, Marion Nouvelle et Nessrin Pilard. N'hésitez pas à visiter le blog de l'école ecole-de-saint-jean.blog.ac-lyon.fr qui centralise les documents relatifs à l'école et à ses partenaires (Sou des écoles, Accueil de loisirs) et qui donne des nouvelles de chaque classe durant l'année.

Toute l'équipe enseignante vous souhaite une bonne rentrée.

Calendrier scolaire 2020/2021

- **Toussaint :**
du 17 octobre au 2 novembre 2020
- **Noël :**
du 19 décembre 2020 au 4 janvier 2021
- **Hiver :**
du 6 février au 22 février 2021
- **Printemps :**
du 10 avril au 26 avril 2021
- **Été :** le 6 juillet 2021

Centre de loisirs



| VIE ASSOCIATIVE |

Saint Jean Gym

La rentrée de ST JEAN GYM n'aura pas lieu pour la première fois depuis la création de l'association qui a eu 30 ans début juillet.

Triste décision de devoir faire une année blanche ! Tout le monde aura compris que la Covid-19 et les mesures sanitaires en découlant sont passées par là et auront eu raison de nos activités sportives. L'autre raison de cette décision est l'indisponibilité de la

salle polyvalente jusqu'à une date encore incertaine. Les mesures de repli mises en place en janvier, ne permettent pas le respect des distanciations physiques. Grâce à une organisation lourde pour notre association (un merci tout particulier à Nathalie, notre secrétaire), des cours en plein air, limités à 10 personnes, ont pu être donnés par nos animatrices motivées jusqu'au dernier moment.

Très important : que cette année blanche soit mise à profit pour recruter de nouveaux membres pour le Bureau et pour le Comité.

La rentrée 2021, dans une salle polyvalente entièrement rénovée, ne peut être qu'un succès dont nous nous réjouissons à l'avance.

Nous vous souhaitons une belle fin d'été et vous disons à bientôt !

Le Bureau de SAINT JEAN GYM

Saint Jean Gym

Cette année encore, et malgré les conditions particulières auxquelles nous allons encore devoir faire face, le Sou des écoles de Saint Jean de Gonville sera présent pour animer et aider l'école à organiser, financer et animer les différentes manifestations scolaires. Le Sou des écoles, c'est une équipe de bénévoles au service de nos enfants et de l'école, qui s'occupe d'aider au financement des activités scolaires, permettant à tous les élèves de bénéficier d'un coup de pouce financier pour les sorties éducatives, culturelles et sportives et leur apporter de la diversité dans leurs apprentissages.

Grâce aux cotisations, et aux manifestations organisées (photos de classes, ventes de gâteaux, Halloween, fête de Noël, Carnaval et foire aux plantons), un budget de plus de 40 000 € assure le financement de toutes ces activités, ceci depuis de nombreuses années.

Grâce à la mobilisation de l'équipe, des enseignants et des parents volontaires, un financement à hauteur de 60 % des sorties scolaires est réalisé ce qui permet à tous les élèves d'en profiter. Comme c'est le cas chaque année, l'équipe se renouvellera un peu pour 2020-2021, les élections auront lieu lors de la prochaine assemblée générale

qui devrait être organisée au plus tôt début octobre en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

Nous vous donnerons donc rendez-vous dès que possible pour présenter les résultats de l'année et élire la nouvelle équipe dirigeante.

L'équipe du Sou des écoles de Saint Jean de Gonville remercie tous les parents, les enseignants ainsi que la Mairie pour leur participation active tout au long de l'année, et pour les très bons moments passés ensemble, toujours dans la bonne humeur.



L'Association Cynégétique de St Jean de Gonville

En raison des événements de ce début d'année, la société cynégétique de Saint Jean de Gonville n'a pas pu organiser son repas agriculteurs/chasseurs et son voyage. Cependant, elle n'a pas cessé de travailler sur le problème des dégâts causés par les sangliers dans les maïs et les prairies. Plusieurs hectares de semis de maïs ont dû être semés une deuxième fois après destruction par les sangliers. Des bénévoles ont aidé un agriculteur à mélanger les semis de maïs dans du répulsif contre les sangliers. Des agrainoirs, des pierres à sel et de l'eau sont quotidiennement mis en place pour dissuader les animaux de descendre dans les cultures. Hélas, ceci n'a pas empêché le pillage des maïs en lait au point de devoir organiser des tirs à l'affût, de faire intervenir les lieutenants de l'ovier et de commencer des battues dans les cultures à partir du 15 août.

Les fouines posent également un problème important. Elles occasionnent des dégâts sur les véhicules. Monsieur Daniel

Roux en a déjà pris une dizaine, il est toujours joignable pour les piéger.

Les corneilles noires nous procurent aussi du travail car elles causent des dégâts dans les cultures et sur les silos d'ensilage en perçant les bâches pour se procurer les grains.

L'ouverture de la chasse a lieu le **15 septembre**, comme tous les ans des mesures de sécurité sont appliquées. Le port du gilet fluo est demandé, des panneaux d'indication « chasse en cours » sont disposés à chaque entrée et sortie d'enceintes chassées, des miradors sont disposés dans des endroits stratégiques pour faire des tirs en toute sécurité.

Vu et être vu est la règle d'or.

Nous constatons régulièrement que des feux de camp sont allumés autour du chalet. Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'allumer des feux dans la montagne, c'est d'autant plus grave et inconscient en période de sécheresse !

Martial Perreau, secrétaire

L'Amicale Gonvilloise

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des associations membres de l'Amicale Gonvilloise,

Après avoir passé environ 30 ans à la responsabilité du matériel et 25 ans à la présidence de l'Amicale Gonvilloise, je pense qu'il est temps pour moi de passer la main. Cela fait déjà quelques années que je cherche un successeur, en vain. J'ai pris la décision, quoiqu'il en soit, de ne pas me représenter lors de notre prochaine assemblée générale. Mon épouse Janine Bail, après plus de trente années à s'occuper de la vaisselle, et notre trésorière Régina Bertossi ont également décidé de se retirer du comité. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier du travail accompli pendant toutes ces années. Merci Régina pour la tenue des comptes qui a toujours été faite avec beaucoup de sérieux. Concernant le travail effectué par Janine, il n'était pas évident, car il repose essentiellement sur la confiance qui est souvent mal récompensée. Merci également à notre secrétaire, Marie-Christine Vuillat qui nous a accompagnés pendant de nombreuses années, à Denis Prodon, David Chenesseau et Jocelyne Cantin qui assuraient tous le remplacement pendant nos absences. Enfin, merci à vous tous et à vos comités que j'ai eu grand plaisir à côtoyer pendant toutes ces années.

Serge Bail, Président de l'Amicale Gonvilloise

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 7 octobre 2020 à 20h00

Maison communale, salle de réunion

Ordre du jour :

Mot de bienvenue du Président
Rapport financier de la trésorière
Questions diverses
Élection du bureau
Verre de l'amitié

Si vous êtes indisponibles,
merci de contacter Serge Bail au **04 50 56 35 19**



Le 13 mars dernier a marqué la fin de nos activités musicales habituelles, avec la dernière répétition de la Bonne Humeur. Voyage dans le Cantal, carnaval de Divonne les Bains, Festival de Sergy, concert de printemps à Péron, fête du 1er août à Pregny Chambésy, animations, et encore bien d'autres concerts n'ont pu se faire en raison de la pandémie de COVID-19. A l'image de Virginie COLLET, courageux et persévérants, les professeurs de l'école de musique ont organisé leurs cours en ligne de « vidéo-solfège » et « vidéo-instrument ». Que dire de la saison qui s'annonce ? Tout dépendra des décisions de nos administrations en place et à venir, en fonction de la virulence de la pandémie.

A Péron, la réunion du 27 août dernier avec Monsieur TRICOT et ses collègues administrateurs de la commune, a permis de décider la reprise de l'enseignement du solfège et des instruments à la Maison des Associations. La configuration des salles et le faible effectif des différents cours permettent cette reprise, dans le respect des consignes sanitaires bien évidemment. La société musicale mettra tout en œuvre pour que tout se passe bien. Ne pas hésiter à vous inscrire dès maintenant pour l'année à venir. Pour les répétitions de la Bonne Humeur, c'est plus compliqué, car elles ne sont pas possibles pour l'instant. Il faudra faire le bilan de l'effectif de la

saison 2020-2021, et selon le nombre de musiciens inscrits par pupitre, on pourrait envisager de démarrer des répétitions de détail, certes limitées dans le temps, et reprendre les tuttis lorsque les conditions le permettront. Comme nous allons devoir travailler un programme en repartant de zéro, cela pourrait donner la possibilité aux musiciens désireux de rejoindre l'harmonie de profiter de cette opportunité. Nous lançons donc cet appel, en particulier pour celles et ceux qui aimeraient reprendre du service.

Maxime Collet

Société Musicale de Péron - St Jean

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr>

EMIPG - Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Gex



**ECOLE DE MUSIQUE
SAISON 2020-2021
Contacts / Inscriptions :**

Catriona CHARLESWORTH
tél. : 04 50 59 10 36
charlesworth@k-net.fr
Christian CAMP
tél. : 04 50 41 25 42
christian.camp@orange.fr

Il sera demandé une somme de 80 € pour le prêt et l'entretien de l'instrument.

La société Musicale :

- adhère à la confédération musicale de France (CMF)
- assure les élèves (assurance groupe CMF – AXA)
- prête l'instrument choisi par l'élève (sauf batterie, piano et guitare)
- offre un enseignement agréé, du débutant au Diplôme de fin d'études CMF (formation musicale et instrumentale)
- programme suivi : celui de la CMF
- possibilité de poursuivre les études en conservatoire
- Si un élève fait l'acquisition de son propre instrument, sauf pour les guitares et pianos, nous nous engageons à lui reverser 20 % du montant de la facture sur 3 ans pour autant que l'élève poursuive sa formation (instrument + formation musicale)

TARIFS 2020/2021

• **Initiation Pré-Solfège (6-7 ans)** **80.00 €/an**

• **Formation musicale dès 7 ans, minimum nés avant 2014 et adultes**

Nous demandons un engagement de 5 ans de cours de FM avant d'arrêter afin d'avoir un niveau suffisant.

Habitants de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarifs 2020-2021 :	327.00 €/an	420.00 €/an
3 règlements de	109.00 €	140.00 €

• **Atelier instrumental pour les élèves de 1^{ère} année de formation musicale**

Par groupe de 3 minimum ou 4 élèves de mi-septembre à juin pour les Flûtes, Clarinettes, Saxophones, Trompettes, Trombone, Cor, Hautbois et Batterie.

Habitants de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarifs 2020-2021 :	180.00 €/an	210.00 €/an
3 règlements de	60.00 €	70.00 €

Location de l'instrument (si nécessaire) 80.00 euros

Tarifs dégressifs dès 2 élèves par famille soit 5%. La réduction vous sera reversée par chèque vers le mois d'avril 2021

• **Instrument seul**

Habitants de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarifs 2020-2021 :	474.00 €/an	600.00 €/an
3 règlements de	158.00 €	200.00 €

• **Instrument + Formation musicale (dès la 2^{ème} année de formation musicale)**

Habitants de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarifs 2020-2021 :	690.00 €/an	855.00 €/an
3 règlements de	230.00 €	285.00 €

• **Piano**

Dans la mesure des places disponibles

Instrument seul, si vous faites la FM il faut rajouter le coût de la FM seule.

Habitants de	Péron et St Jean	Autres communes
Tarifs 2020-2021 :	729.00 €/an	900.00 €/an
3 règlements de	243.00 €	300.00 €

Golf pour tous à Gonville

Notre commune a la chance d'accueillir depuis 1989 un golf et au sein de celui-ci, une école pour les jeunes de 6 à 18 ans. Deux Pros, Frédéric Mattéi et Eric Aeschbach dispensent des cours aux juniors **le mercredi après-midi (14h-15h30 ou 15h30-17h)** et **le samedi (11h-12h30 ; 14h-15h30 ou 15h30-17h)**. Vingt séances par session, auxquelles se rajoutent 5 demi-journées de compétitions inter club ou de passages de tests de niveau.

Les groupes sont composés de 10 élèves maximum et comme ils sont dispensés en extérieur les mesures de distanciation physique, nécessaires en cette période de pandémie, sont faciles à respecter.

Pour les plus de 18 ans, les Pros proposent une formation rapide qui permet de valider une carte verte ouvrant le droit d'accéder seul au parcours (Play Golf), des stages collectifs ou des cours individuels.

Alors, vous souhaitez rejoindre le monde du golf, seul ou en famille ?

Contactez

Frédéric MATTEI

mattei.fr@orange.fr

ou **Eric AESCHBAC**

e.aeschbach@bluwin.ch



Club de l'Amitié

En raison de la pandémie de Covid-19 et du long confinement qui a suivi, le Club de l'Amitié attend toujours pour pouvoir reprendre ses activités.

Lors de notre repas traditionnel de fin d'année, personne n'aurait imaginé qu'un tel évènement puisse arriver. Comme à l'accoutumé, nous avons pu profiter d'une belle journée passée dans la joie et la bonne humeur, avec un succulent repas, le tout animé par un accordéoniste nous invitant aux chants et à la danse.

Dès le début de la crise sanitaire, le Club a cessé toutes ses activités. Les rencontres du jeudi après-midi et tout ce qui avait été décidé en début d'année par le nouveau conseil d'adminis-

tration rajeuni ont été annulés : les repas, notre loto traditionnel ainsi que la visite de Grenoble.

Depuis, la plupart d'entre nous a limité les rencontres et les sorties. Ce confinement s'est traduit pour certains par une grande solitude et on peut espérer que le moral et la santé sont restés présents, je le souhaite pour tous.

Avec ses 40 membres actifs, le Club de l'Amitié est prêt à reprendre ses activités dès que les conditions sanitaires le permettront.

En attendant, toutes les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre, seront les bienvenues et peuvent me contacter au **04 50 56 32 98**.

Denise Combet, Présidente

Atelier Chrysalide Cours d'arts plastiques

La reprise des cours pour l'année 2020/21 a lieu mi-septembre avec toutes les règles sanitaires respectées. Il reste encore quelques places disponibles pour les cours adultes et primaires.

- **Lundi** : Adultes : 14h à 16h
Pré-ados - Ados : 17h20 à 18h25
- **Mardi** : Adultes : 14h à 16h
Primaires : 16h50 à 17h55
- **Mercredi** : Ados - Pré-ados : 14h à 15h05

Et des **stages vacances** sont prévus.

Pour plus d'informations :

Delphine Corcelle - **04 50 59 11 20**

delphine.corcelle@orange.fr

Facebook : Delphine Corcelle

Let's English!



Les cours et animations d'anglais, spécialement adaptés pour les enfants de 3 à 10 ans, reprendront cette année **dès le 15 septembre**. Je serai ravie d'accueillir à nouveau les élèves !

Trois niveaux sont proposés Chick (3 à 5 ans), Hen (6 à 7 ans) et Rooster (8 à 10 ans). Ces cours sont conçus pour aider les enfants à développer leur goût pour la langue anglaise tout en s'amusant au travers d'activités linguistiques, artistiques et culturelles.

A partir de 5 ans, l'enfant commence l'apprentissage proprement dit de l'anglais avec des outils pédagogiques en utilisant la méthodologie de Cambridge.

Avec des petites classes (12 enfants maximum), les enfants se trouvent dans les conditions idéales pour apprendre et/ou améliorer leur anglais.

Ces cours d'une heure se déroulent au 546 rue du Bourg à Saint Jean de Gonville, chaque semaine :

- **Mardi de 17h à 19h** le groupe « Chick » (3 à 5 ans)
- **Mardi de 18h à 19h** le groupe « Hen » (6 à 7 ans)
- **Mercredi de 17h à 19h** le groupe « Rooster » (8 à 10 ans)

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année suivant le nombre de places disponibles. Pour plus d'information vous pouvez contacter :

Eunjik Kim : 06 95 08 75 81

E-mail : eunjikim@lets-english.fr

<http://www.lets-english.fr>

Jeunesse

Gonvilloises, Gonvillois ! La Jeunesse espère que vous avez tous passé une bonne rentrée et que vous vous portez bien malgré cette situation inédite et pas très agréable !

Cette année était pour nous une année spéciale, nous avons eu 60 ans. Soixante ans d'existence et cela grâce à vous ! Merci à tous ceux qui nous soutiennent et qui sont présents lors de nos événements !

Un grand merci aux personnes qui ont participé à notre repas d'anniversaire le 7 mars dernier. Nous espérons que vous avez apprécié autant que nous cette belle soirée remplie de souvenirs, de rigolades, de folie, et d'amour.

Malheureusement, l'épidémie de la Covid-19 a eu raison de notre vogue annuelle que nous attendions tous avec impatience. Mais il n'était pas question pour nous de rester inactifs durant ce week-end traditionnel !

Grâce au soutien de notre maire Michel Brulhart, nous avons pu vous proposer cette nouvelle version de la vogue : le Pic Nique Vogue, qui a été pour nous un vrai plaisir à organiser malgré les nombreuses règles sanitaires à respecter. Un grand merci à lui pour son soutien et toute la confiance qu'il nous accorde.

Nous tenions également à remercier tous les Gonvillois qui ont participé à cet événement, et espérons que malgré tout, vous avez apprécié ces moments.

La suite logique de nos événements serait de se retrouver lors de notre traditionnel bal de fin d'année qui devrait avoir lieu le samedi 19 décembre 2020. Malheureusement, à l'heure actuelle, rien n'est certain et dans l'attente, toute la jeunesse réfléchit déjà à de nouvelles idées pour ne pas vous laissez tomber !

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, avis... afin que nous puissions vous satisfaire au mieux.

Pour cela, rendez-vous sur nos réseaux : Facebook : [Jeunesse Gonvilloise](#) / Instagram : [jeunesse_gonvilloise](#) ou bien par mail : jeunessegonvilloise01@gmail.com

La Jeunesse vous remercie du soutien que vous lui apportez en venant aussi nombreux à ses événements.

Nous nous retrouverons bientôt pour de nouvelles aventures ! En attendant, Gonvilloises, Gonvillois, prenez soin de vous et de vos proches !

La Jeunesse a hâte de vous retrouver !



Vividanse

Le monde de la culture a été bouleversé, et la danse en particulier, par l'épidémie de la Covid-19.

La saison 2019/2020 a été écourtée et le spectacle de fin d'année, prévu dans la magnifique salle de l'Esplanade du Lac (Divonne-les-Bains), annulé.

L'association Vividanse, créée en 2003 à Saint Jean de Gonville, propose différents cours de danse de tous niveaux. Aujourd'hui, elle compte trois professeures professionnelles qui permettent aux 135 élèves de découvrir cet art ou de se perfectionner dans différents styles :

- Le **Dancehall**, un métissage de plusieurs courants de danses urbaines, enseigné par Maya Mehani. Ce style attire de plus en plus de fans, des plus jeunes aux plus âgés ;

- Le **Lady style** par Léna Jarret. Une discipline dynamique et rythmée aux

influences hip hop. Cette année, nous proposons un nouveau cours de Hip Hop dédié aux 7-10 ans ce qui répond à une forte demande ;

- **La Danse Classique**, par Caroline Jauch, professeure à Vividanse depuis ses débuts, permet la découverte de la danse dès l'âge de 4 ans jusqu'aux plus avancés avec la pratique des pointes.

En 4 ans, le nombre d'élèves a doublé et toute l'équipe prépare cette nouvelle année avec enthousiasme et espère trouver, très prochainement, une nouvelle date de spectacle afin de mettre en lumière le fruit du travail d'une année si spéciale.

Vividanse a toujours eu un nombre d'élèves limité par souci pédagogique et cette année, ce nombre d'élèves nous permet de pratiquer les cours en respectant les consignes sanitaires.

Les professeures et le bureau de Vividanse remercient Monsieur le Maire et son équipe pour la mise à disposition des salles et pour leur écoute. Nous remercions également l'ensemble des élèves et des parents pour la confiance qu'ils nous accordent.

Le mot de la Présidente, élue en 2019, Sandrine Claret : « Je tiens à remercier Mesdames Céline Ormancey, secrétaire, et Angélique Blakebrough, trésorière, pour leur motivation et leur implication durant cette période particulière.

Il reste quelques places pour les cours de Dancehall adultes dispensés par Maya Mehani ainsi que le Lady Style avec Léna Jarret. N'hésitez pas à faire une séance d'essai.

Nous avons hâte de vous retrouver à la rentrée, les professeurs se réjouissent de vous revoir ! ».

ViviDanse

Opération brioches

Nous vous rappelons que le CCAS de Saint Jean de Gonville participera à cette opération dont le bénéfice sera reversé à l'ADAPEI. Vous pourrez acheter les brioches (réalisées par Sébastien Humbert, boulanger du village) :

- **Le vendredi 9 octobre dès 16h30** à la sortie de l'école,
- **Le samedi 10 octobre dès 8h**, devant la boulangerie et devant le 8 à Huit.
- Le porte-à-porte se fera dans les hameaux de St Jean.

Le prix de vente est fixé à 5 € l'unité.

Cette opération sera assurée par des bénévoles des associations et du CCAS. A l'avance, nous vous remercions de leur réserver un bon accueil !

Don du sang - Prochaines collectes

- **Lundi 28 septembre** à Gex de 15h00 à 19h00
 - **Lundi 2 novembre** à Saint Genis Pouilly de 14h30 à 19h00
- www.dondusang.net



| CULTURE |

Lecture pour tous

Bibliothèque - 27 chemin pré Meunier - 01630 Saint Jean de G. - 04 50 48 85 82 - bibliotheque-st-jean-gonville@orange.fr



Avec le respect des gestes barrière pour entrer dans la Bibliothèque et utiliser ses services

dès le **22 septembre 2020**, reprise de nos 3 permanences hebdomadaires **les mardis et jeudis de 16h à 18h** et **les samedis de 10h à 12h**.

Dates à retenir

Prochaine **Assemblée Générale le 24 septembre 2020 à 20h** à la bibliothèque.

Le pays aux 1000 passeports, est un projet visant à mettre en avant et à valoriser la diversité culturelle en Pays de Gex. Les dates des animations (bornes interactives, ateliers de kamishibais, spectacles et conférences) sont à nouveau reportées à 2021, elles seront prochainement disponibles sur le site Pays de Gex Agglo.

Nouvelle opportunité :

la culture en ligne - lecture.ain.fr

La bibliothèque départementale met à disposition des bibliothèques de l'Ain

une large collection : 340 000 livres, 38 000 CD...

1- vous consultez le site lecture.ain.fr

2- vous faites votre choix

3- vous prenez contact avec la bibliothèque, par exemple par courriel, pour communiquer votre choix, nous vous prévenons lorsque votre sélection nous est parvenue.



Théâtre les 50

Samedi 26 septembre à 19h00 et **Dimanche 27 septembre à 17h00**

Jeanne et Marguerite

de Valérie Péronnet avec **Françoise Cadol**

Une comédienne. Deux histoires d'amour à cent ans d'écart. Celle de Jeanne qui rencontre un certain « James » sur Internet, une aventure qu'elle vit entre réalité et fantasme. Et celle de Marguerite, qui, en 1907, rencontre Eugène sur une plage. La première guerre mondiale bouleversera l'amour de Marguerite, et d'autres guerres, celui de Jeanne. Un mystère relie ces deux femmes. Une mémoire plus forte que la conscience.

Pour tout décor, une table, une chaise, une lampe. Cinquante minutes exceptionnelles, suivies d'un échange avec le public. Un verre sera offert, en extérieur, à l'issue de la représentation.



« L'interprétation de Françoise Cadol est exceptionnelle. Elle ne joue pas, elle est en train de vivre... »

E.Trân - Le Monde.fr

« Coup de coeur ! Dans une maîtrise parfaite de son art, Françoise Cadol est prodigieuse. »

M-C.Niviert – Pariscope

« Quelle belle actrice ! »

J.Nerson - Le Nouvel Observateur

« C'est fort, émouvant et beau. Avec une comédienne habitée. »

J-L.Jeener – Figaroscope

« C'est fait au pinceau. Françoise Cadol est miraculeuse. »

G. Costaz - Le Masque et la Plume

Tarif plein : 20 € / Tarif abonné, enseignant et étudiant : 15 € / Entrée libre pour les moins de 12 ans

Réservation sur internet : www.theatreles50.fr / Mail : contact@theatreles50.fr / Tel : **04 50 56 37 77**

Adresse : 31 Bis impasse Aux Rues 01630 Saint Jean de Gonville

Le Théâtre Les 50 met en place les règles de distanciation. La salle sera installée en fonction des groupes et des réservations. Merci d'apporter vos masques.

| VIE PRATIQUE |

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h30/12h - 13h30/19h
Mardi 8h30/12h - 17h/19h
Mercredi 8h30/12h - 13h30/17h30
Jeudi 8h30/12h - 13h30/17h30
Vendredi 8h30/12h
Permanence du Maire et des Adjointes tous les **lundis de 18h à 19h** ou sur rendez-vous.
Tél. : **04 50 56 32 74**
mairie@stjeandegonville.fr
<http://www.saint-jean-de-gonville.fr>

MÉDICAL

Numéros d'urgence
SAMU, Médecins de garde **15**
GENDARMERIE **17**
POMPIERS **18**
APPEL D'URGENCE EUROPEEN **112**
PHARMACIE DE GARDE **3237**

Hôpitaux

Centre Hospitalier Alpes-Léman
04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy
04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien
04 50 49 65 65
Hôpitaux Universitaires de Genève
00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin
00 41 22 719 61 11
Tougin Gex - Maison de retraite
04 50 40 38 38

VOTRE SANTÉ SUR LA COMMUNE

Médecins généralistes
Rue de la Louvatière - **04 50 56 44 21**

Kinésithérapeutes-ostéopathe
1396 Grand Route - **04 50 59 11 83**

Foyer pour personnes handicapées
Chemin du Pré de la Tour - **04 50 56 49 08**

Psychiatre
157 Rue de la Louvatière - **04 50 28 71 73**

SERVICES

Relais postal - 8 à Huit
120, Rue de la Louvatière

Halte-garderie itinérante La Roulinotte
Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, le mardi toute la journée et le vendredi après-midi.
Renseignements au **06 88 90 10 55**

Ecole primaire : 04 50 56 40 33

Cantine scolaire et périscolaire :
accueildeleoisirs@stjeandegonville.fr

Ecole Montessori - Mont et Sourire :
04 50 99 77 76

DÉCHETS

COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE

Tous les jeudis matins : ramassage des ordures ménagères, merci de déposer votre bac le mercredi soir. Pour obtenir un bac ou un badge : **00 800 75 27 84 20**

DÉCHETTERIE

Déchetterie de Péron - ZA de Pré Muny
04 50 59 14 64

Horaires d'hiver (de novembre à mars)

Du lundi au vendredi :
8h30/12h - 13h30/17h
Samedi : **8h30/17h**
Dimanche : **9h/12h**

ALLO ENCOMBRANTS : 04 50 20 65 86 COLLECTE

Vous souhaitez donner des objets qui pourraient avoir une seconde vie ou acheter des objets en bon état et à bas prix, ces associations collectent et revendent petits et grands objets :
AGCR- St Genis-Pouilly : **04 50 28 20 50**
Croix-Rouge- Prévessin-M. : **04 50 42 40 35**
Emmaüs- Annemasse : **04 50 39 34 96**

STOP AUX BRUITS

Merci de respecter les horaires suivants :
Les jours ouvrables : 8h/12h - 14h/19h30
Les samedis : 9h/12 - 15h/19h
Les dimanches et jours fériés : 10h/12h
Le dimanche est une journée de détente pour tous, il serait confortable de faire attention aux nuisances sonores (motos et quads). La liberté de chacun finit là où commence celles des autres.

NOUVEAU

Nathalia Gaus Photography

Vous propose des séances de photos en extérieur ou dans son studio situé à Saint Jean de Gonville. Je fais aussi bien des photographies de famille, de grossesse que des photographies professionnelles ou d'évènements ou encore des clichés à but immobilier.
De plus, une fois par mois, j'organise des journées mini-séance sur différents thèmes pour les enfants et les familles.

Prochains événements :

- Mini séance familles : **samedi 26 septembre**
- Mini séance halloween : **samedi 31 octobre**
- Mini séance Noël : **Samedi 21 novembre**
Samedi 28 novembre
Samedi 12 décembre

Uniquement sur rendez-vous

tél. : 06 32 07 98 23

Mail : contact@nathaliaguaus.com

28 route de Roulave
01630 Saint Jean de Gonville

| CARNET |

NAISSANCES



Loan LABOURIER BARBOTIN
né le 02/07/2020
Parents :
Kevin LABOURIER
et Amandine BARBOTIN

MARIAGES

Jimmy BARAS et Céline MAES
se sont unis le samedi 8 août 2020

Etienne CARTIER et Anne-Laure DUSSOL
se sont unis le samedi 15 août 2020

Bruno FLAMENT et Annabelle GRENET
se sont unis le samedi 29 août 2020

Adrien RODRIGUES
et **Jocilene BATISTA DE ARAUJO**
se sont unis le samedi 12 septembre 2020

DÉCÈS

M. Stéphane KOFFI MALAN décédé
le 29 juin 2020 à Saint-Jean-de-Gonville

M. Roger MATTY décédé
le 8 juillet 2020 à Epagny Metz-Tessy

M. Sandro PETRETTO décédé
le 25 juillet 2020 à Saint-Jean-de-Gonville

Mme Lalla-Naima EL HAMDANI
décédée le 27 juillet 2020 à Epagny Metz-Tessy

